Depuis 2011, la police de Berlin devait indiquer dans leur système informatique l'origine ethnique des suspects de nationalité allemande de moins de 21 ans. Mais c'est fini ! Cette pratique étant jugée illégale

25/09/2022 à 21h37



Meurtre, homicide, viol, agression sexuelle ou délit de brutalité – depuis le printemps 2011, les policiers devaient indiquer dans le système informatique POLIKS si les suspects de nationalité allemande de moins de 21 ans étaient issus de l'immigration. Mais c'est fini !

Auparavant, le système "Poliks" comportait une case à cocher qui permettait aux policiers d'indiquer si les suspects étaient issus de l'immigration.

Dès la fin du mois de juillet, l'administration intérieure du Sénat a décrété que *"la saisie de l'origine migratoire du suspect devait être arrêtée à la date la plus proche possible*". La fonction a été désactivée dès le 3 août.

Mais pourquoi ces données étaient-elles été collectées ?

L'idée de la direction de la police était de savoir si l'origine pouvait être l'un des nombreux aspects expliquant pourquoi les jeunes deviennent criminels. Il s'agissait "d'identifier les dysfonctionnements sociaux tels que la pauvreté, l'inégalité des chances en matière d'éducation ou la discrimination et de les contrecarrer par des mesures préventives", comme l'indique la lettre de la direction de la police.

La protection des données est claire à ce sujet : quiconque collecte et stocke des données personnelles doit prouver qu'il remplit une mission légale. Dans le cas contraire, c'est illégal !

Le syndicat de la police (GdP) ne comprend néanmoins pas cette décision. Le porte-parole Benjamin Jendro : "Une tolérance aussi mal comprise est du vent au moulin de l'extrême droite et des théoriciens du complot".

Bz-berlin.de

Le pourcentage de personnes issues de l'immigration étant globalement élevé à Berlin, la saisie de ce critère apparaissait comme obsolète.

Rbb24.de

(Merci à Adri)